



Pour une insertion sociale et professionnelle réussie, le CFAS accompagne toute personne **en situation de handicap** dans **tous les secteurs d'activité**, par la voie du **contrat d'apprentissage**.

L'apprentissage adapté, c'est...

- ... un contrat de travail
- ... une rémunération
- ... une formation
- ... l'apprentissage d'un métier
- ... l'acquisition de compétences
- ... un accompagnement personnalisé

L'apprentissage **8** adapté, c'est **8** antennes en Occitanie Est





L'apprentissage adapté : les clefs de la réussite

Pour tous les employeurs

publics et privés
quel que soit leur statut
et leur secteur d'activité

**Pour les jeunes et adultes
en situation de handicap**

à partir de 16 ans et tout au long
de la vie professionnelle

Nos résultats en 3 chiffres

81%

de réussite

aux CAP / CAPA et Bac Pro

64%

d'insertion pro

en emploi ou en poursuite de formation

95%

Taux de persévérance

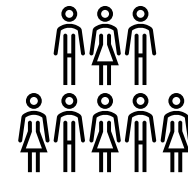
soit 5 % de taux de rupture



Le CFAS Occitanie Est se différencie d'un CFA « classique » par sa capacité à :

- **Mettre en œuvre des adaptations pour compenser les handicaps** en fonction des difficultés de chaque apprenti.
- **Proposer une formation « Modulaire » et personnalisée** qui préparera à l'obtention d'un diplôme et à une réelle insertion professionnelle.
- **Assurer un suivi global sécurisant** le parcours de l'apprenti en favorisant l'écoute, la valorisation des compétences, le développement de l'autonomie, la responsabilisation, la participation active, la solidarité, l'ouverture sur le monde, le respect d'autrui.

Les équipes du CFAS assurent un suivi
pédagogique, éducatif et social



en formation et en entreprise

Une Equipe pluridisciplinaire accompagne l'apprenti avec un appui :



Social : Appui aux démarches administratives et à la mobilisation d'aides financières (logement, permis de conduire...) ; **renforcer son autonomie !**



Scolaire : soutien adapté en fonction des besoins en lien permanent avec les équipes des CFA « métiers » ; **acquérir un diplôme !**



En entreprise : information et sensibilisation des chefs d'entreprise sur les mesures relatives à l'apprentissage et les conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées. Accompagnent à la mise en place du projet professionnel et des modalités administratives du projet ;

réussir son entrée dans l'emploi !

L'accueil des apprentis s'effectue sur les antennes pédagogiques implantées au sein même des divers CFA de la région EST de l'Occitanie.

La majorité des contrats d'apprentissage sont signés en 3 ans avec une 1^{ère} année de préparation à l'intégration en CFA, puis 2 années d'évolution dans le CFA du métier choisi.



La 1^{ère} année est consacrée à une remise à niveau scolaire, préparatoire au diplôme du CFG en fin d'année mais également à la restauration d'une confiance en soi, souvent altérée.

Le développement et la consolidation des connaissances théoriques.

*Durant les deux années suivantes, l'apprenti intègre le CFA du métier de son choix. En supplément de sa semaine de formation au CFA « métier », des **soutiens personnalisés sont dispensés par les équipes du CFAS** en lien avec les attentes de l'entreprise, des équipes pédagogiques des CFA et des besoins des apprentis.*



À PARTIR DE LA SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Soit en 3 ans avec une première année préparatoire à l'entrée en CFA « Métier »



Soit en 2 ans avec un soutien personnalisé sur les deux ans de formations métier



| Parcours en 3 ans | Parcours en 2 ans |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">EN AMONT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérage de la situation de handicap • Signature du contrat d'apprentissage • Élaboration du projet d'accompagnement et de formation personnalisée | <p style="text-align: center;">2 ans dans le CFA du métier choisi Accompagnement du CFAS dans le cadre de soutiens collectifs et individuels</p> |
| <p style="text-align: center;">1^{ère} année « passerelle » avec le CFAS pour préparer l'entrée en formation en CFA métier (CAP / CAPA et BAC Pro) + Parcours en 2 ans</p> <p style="text-align: center;">MODULES ADAPTATIFS DE REMOBILISATION DES COMPÉTENCES Parcours : de 100 h à 400 h, parcours moyen : 200 h</p> <ol style="list-style-type: none"> ① Savoirs de base et culture générale ② Compétences sociales et civiques ③ Connaissance des risques naturels et professionnels, et modes de prévention ④ Culture numérique et bonnes pratiques ⑤ EPS sport adapté ⑥ Module transversal : être acteur de sa formation, autonomie et initiative, accompagnement en milieu professionnel | <p style="text-align: center;">MODULE et PRESTATIONS : COMPENSATION, SECURISATION, APPRENTISSAGE pour soutenir le parcours en CFA métier</p> <p style="text-align: center;">Durée : de 70 h à 170 h, durée moyenne : 100 h</p> <ol style="list-style-type: none"> ① Évaluation des besoins de compensation ② Adaptations et soutiens pédagogiques, aménagements aux examens ③ Équipement technique : acquisition, installation, utilisation, appropriation ④ Soutien à la formation en entreprise ⑤ Accès aux droits et à l'autonomie, accompagnement social, ouverture des droits, insertion professionnelle |
| <p style="text-align: center;">À la SORTIE du CFAS : Accompagnement et SUIVI de l'INSERTION PROFESSIONNELLE POST Diplôme</p> | |

Futur apprenti

POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, un diplôme ou un titre professionnel reconnu !

Un tremplin pour trouver un emploi



Une première expérience professionnelle longue



Une formation gratuite à un métier



Un accompagnement par un professionnel qualifié



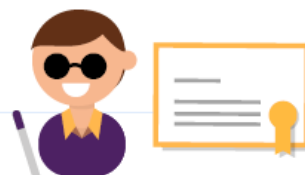
Un diplôme ou un titre professionnel reconnu

Pour tous les jeunes de 16 à 29 ans révolus

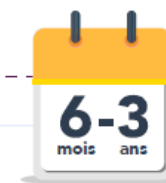
Exceptions et dérogations :



Dès 15 ans pour ceux ayant terminé leur 3^e



Au-delà de 29 ans, pour les apprentis préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.



Durée de l'apprentissage ?
6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé



Camille

« Mon salaire a augmenté avec mon âge et la durée de mon contrat »

Un salaire garanti et qui progresse



Pour les contrats conclus avant le 01/01/2019*

Je gagne **41 %** du Smic, soit 623,70 €

Je gagne **49 %** du Smic, soit 745,40 €

Je gagne **65 %** du Smic, soit 988,79 €

Pour les contrats conclus à compter du 01/01/2019*

Je gagne **43 %** du Smic, soit 654,12 €

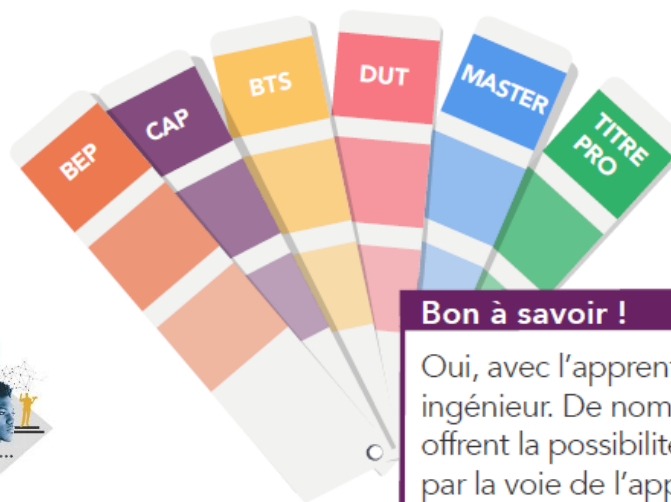
Je gagne **51 %** du Smic, soit 775,82 €

Je gagne **67 %** du Smic, soit 1 019,22 €

* sur la base du Smic brut mensuel, pour 35 heures hebdomadaires, au 1^{er} janvier 2019.

POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE ?

Des diplômes du CAP au Bac +5 à la clé



Bon à savoir !

Oui, avec l'apprentissage on peut aussi devenir ingénieur. De nombreuses universités et grandes écoles offrent la possibilité d'obtenir un diplôme ou un master par la voie de l'apprentissage.



Pour une alternance Post-Bac inclusive sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie

**Synergie
Handicap
sup[↑]**
POUR UNE ALTERNANCE POST-BAC INCLUSIVE

240, rue du Mas de Prunet

34070 Montpellier

04 67 50 05 96

[https://www.faire-
ess.fr/conseil/synergie-handicap-sup](https://www.faire-ess.fr/conseil/synergie-handicap-sup)
contact-synergie@cfaspe.fr

- Synergie Handicap Sup' accompagne du BTS à Bac+5 les personnes en situation de handicap vers un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Synergie Handicap Sup' mobilise les partenaires de l'emploi, de la formation, du handicap et du développement économique

Prépa-apprentissage

#demarretastory

PARCOURS PROPULSE APPRENTISSAGE 2020



OBJECTIFS DU PARCOURS

Soutenir les projets d'apprentissage des publics rencontrant une situation d'handicap. Accompagner ces personnes vers une insertion durable dans la vie active par la formation en apprentissage, en diminuant les risques de rupture de contrat.

ASSURER LE PROJET
VERS UNE
FORMATION
EN APPRENTISSAGE
A L'ADRESSE DES
PERSONNES EN
SITUATION DE
HANDICAP
et/ou issues des Zones
Rurales à
Redynamiser

Soutien à la mise en place
d'un projet
d'apprentissage

Découverte de secteurs
professionnels au
travers de stages en
entreprises

Acquisition et/ou
développement
des techniques de
recherche
d'emploi

Accompagner
jusqu'à la
signature d'un
contrat

Les + du CFAS Occitanie Est pour l'employeur



+ Recrutement en contrat d'apprentissage

- Soutien à l'élaboration du projet (candidature, formation, aides spécifiques...)

+ Prise en compte de la dimension handicap

- Accompagnement par des équipes CFAS disponibles et expertes du handicap

+ Intégration dans l'entreprise

- Sensibilisation de l'entreprise au handicap et de ses conséquences possibles sur l'environnement de travail

+ Accompagnement du maître d'apprentissage

- Échange d'informations sur les éventuelles contraintes au poste de travail et les aménagements à prévoir

+ Mobilisation de partenaires

- Coordination de tous les acteurs qui interviennent auprès de l'employeur et de la personne handicapée

+ Garantie d'un suivi renforcé de l'apprenti

- Anticipation et prévention des difficultés par des contacts réguliers et des temps de médiation

Une formation financée par les OPCO

| | | | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 |
| | | | | | |
| 07 | 08 | 09 | 10 | 11 | |
| | | | | | |



UN COUP de POUCE !!!

- "Les entreprises qui recruteront un apprenti du 1^{er} juillet au 28 février bénéficieront d'une aide élargie à l'embauche de 8.000 € euros pour les majeurs entre 18 et 30 ans et 5.000 € pour les mineurs de moins de 18 ans."
- Jusqu'ici, l'aide unique à l'embauche d'apprentis était réservée aux entreprises de moins de 250 salariés et pour préparer des diplômes de niveau inférieur ou égal au bac (CAP, BEP, bac pro). **Le dispositif d'aide est désormais élargi à toutes les entreprises et pour préparer des diplômes jusqu'au niveau licence professionnelle.**
- "Les entreprises de plus de 250 salariés pourront accéder à l'aide à condition de satisfaire à l'obligation légale de compter 5% d'alternants parmi leurs effectifs salariés".
- L'Agefiph, au travers de sa nouvelle aide « Revalorisation du contrat d'apprentissage », propose un soutien pouvant atteindre **4.000 € pour le recrutement d'un apprenti en situation de Handicap**. Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Etat mentionnée ci-dessus



AIDE A L'EMBAUCHE DE PERSONNES AVEC UNE RQTH

Le montant maximum de l'aide versée par l'AGEFIPH est de 3.000€ pour un contrat de 3 ans. Elle est proratisée en fonction de la durée du contrat au nombre de mois à compter du 6ème mois.

- **Contrat de 1 an : 1000 €**
- **Contrat de 2 ans : 2000 €**
- **Contrat de 3 ans : 3000 €**



PORTAIL EMPLOYEUR : SYLAÉ

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Site internet à disposition
des employeurs pour toutes
les aides versées par l'ASP



Sur le portail Sylae,
l'employeur peut se connecter
à son compte pour y consulter
ses avis de paiement, modifier
ses coordonnées bancaires,
etc.



Si vous n'avez pas de compte,
l'ASP vous enverra par voie
postale une plaquette
d'information et vos identifiants
pour vous connecter.

Pour plus d'information

0 820 825 825 Service 0,15 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi :
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

travail-emploi.gouv.fr/aide-unique



Centre de Formation d'Apprentis pour un Soutien Adapté

780, Rue Antoine Durand - ZA Salvaza. 11000 Carcassonne

04 68 79 27 42

contact@cfaspe.fr



www.faire-ess.fr/cfas

Membre de ZAPH et FNADIR, réseaux nationaux des CFA et des CFAS

